



Organisme de contrôle

www.certinergie.be 0800 82 171 info@certinergie.be



PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Visualisation de l'habitation et de l'installation

Adresse de l'installation Quai de l'Ourthe 44 11C
(étage 11)
4020 Liège
Type de locaux unité d'habitation
(appartement)
Propriétaire Emonds
Responsable des travaux Emonds
Carte ID - #TVA non communiqué - BE
0430837277
Date du contrôle 15/11/2017
Type du contrôle contrôle lors de la vente -
installation électrique datant
d'avant le 1er octobre 1981
(Art. 276 bis)
Agent visiteur Jean-Marc Collignon



Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	NETHYS	Type de raccordement	souterrain
Code EAN	non communiqué	Câble compteur - tableau	VOB 6mm ²
Numéro du compteur	2973965	Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Index jour / nuit	002006,7 /	Courant nominal de la protection de branchement	15A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	7
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	> 500	ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"			
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	2,3	Raccordement	OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	sans objet	Eclairage/machines	OK		
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK				

Conclusion : CONFORME

A la date du 15/11/2017, l'installation électrique de "Quai de l'Ourthe 44 11C (étage 11) - 4020 Liège" est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 15/11/2042.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be



Organisme de contrôle

 www.certinergie.be
  0800 82 171
  info@certinergie.be



Remarques

- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle / machine à laver / sèche-linge

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

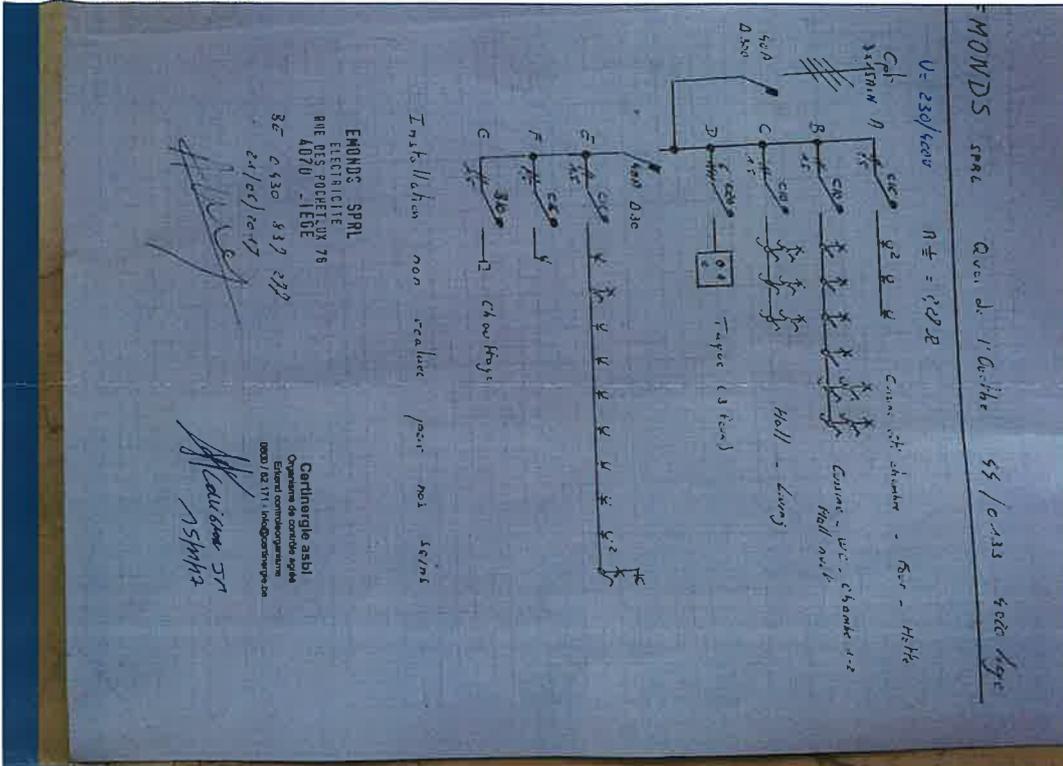
- | | | | |
|--|---|--|--|
| 
Lisez attentivement ce
procès-verbal | 
Lors d'extensions, de
modifications importantes de
l'installation, faites la recontrôler | 
Au terme de la validité du rapport,
faites recontrôler votre installation | 
Certinergie est à votre service
pour effectuer ce contrôle |
|--|---|--|--|

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

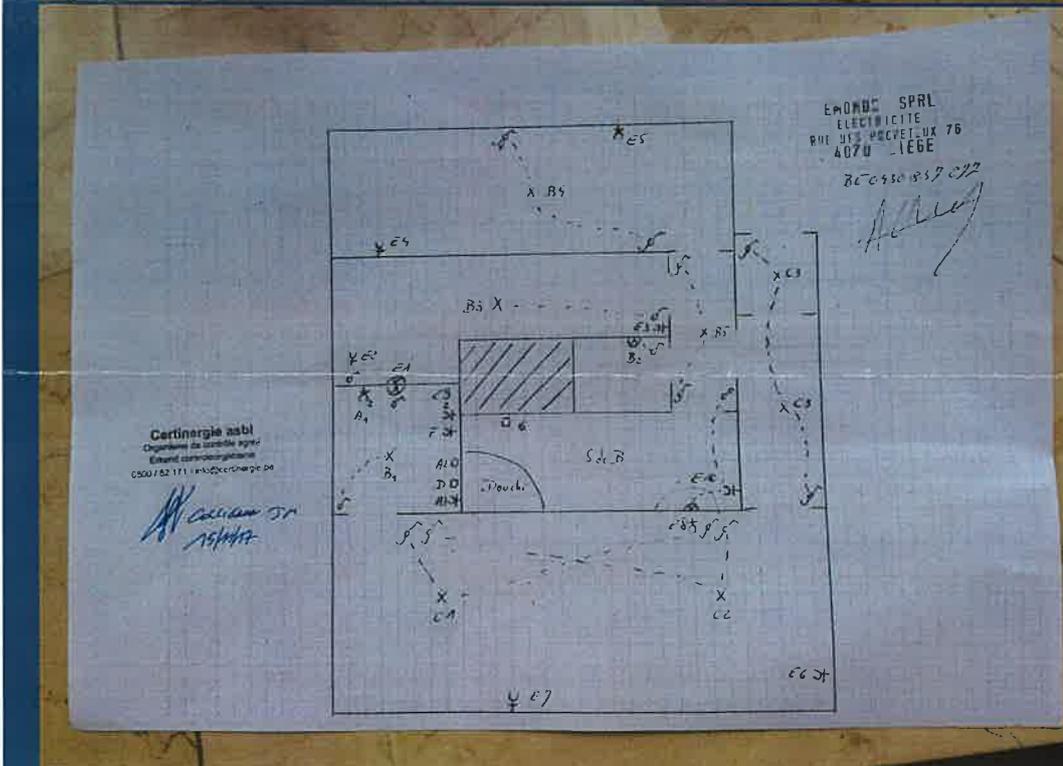
Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654




 Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be



Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

Certnergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certnergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certnergie.be